

Informations de base	
2023/2566(RSO) RSO - Décisions d'organisation interne	Procédure terminée
Décision modifiant la décision du 10 mars 2022 sur la constitution d'une commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE 2), et adaptant sa dénomination et ses compétences Subject 3.30.16 Ethique de l'information 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2566(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Organisation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207
État de la procédure	Procédure terminée